

MINUTES/PROCÈS VERBAL

**PLANNING REVIEW AND ADJUSTMENT COMMITTEE MEETING/
RÉUNION DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION**

April 25, 2013 6:00 p.m./25 avril 2013, 18 h

**Regional Service Commission 7/Commission de services régionaux n° 7
1222, rue Main Street, 4th floor/4^e étage
Moncton**

Committee Members Present/membres du comité présents :

George Forsythe – *Président/Chairperson*
Pascal Ferron – *Vice-président/Vice-Chairperson/*
Ricci Archibald – *Membre du comité/Committee Member*
Audbur Bishop – *Membre du comité/Committee Member*
Heather Keith – *Membre du comité/Committee Member*
Andy St-Amand – *Membre du comité/Committee Member*

Staff Present/Personnel présent

| | |
|------------------------------------|--|
| Sébastien Doiron, <i>MICU/MCIP</i> | <i>Directeur de la planification/Planning Director</i> |
| Tracey Wade, <i>MICU/MCIP</i> | <i>Urbaniste/Planner</i> |
| Jeff Boudreau, <i>Ptech</i> | <i>Gestionnaire d'approbation des lotissements/ Mgr. of Subdivision Approval</i> |
| Pauline Magee | <i>Rapporteuse/Recorder</i> |

La séance s'ouvre environ à 18 h, présidée par George Forsythe.

CONFLICTS OF INTEREST/CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts.

Monsieur Doiron, directeur de la planification, demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Définition du mandat des membres du Comité de la révision de la planification – point 8 b) à l'ordre du jour

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Heather Keith, membre du comité, appuyée par le membre du comité Andy St-Amand, d'adopter l'ordre du jour augmenté du point 8 b).

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF MARCH 28, 2013/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MARS 2013

Il est proposé par Audbur Bishop, membre du comité, appuyé par Pascal Ferron, vice-président, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2013.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- a) Province of/du N.-B. - Rezoning request from Genivar Inc. (agent), on behalf of Camrose Sand and Gravel Ltd. (owners), Tingley Road (PID #05036462), Albert County, Caledonia Mountain, Unincorporated Area – to rezone property from Agricultural (A) Zone to Commercial-Industrial (C2) for a gravel and rock quarry/*demande de rezonage de Genivar Inc. (demandeur), au nom de Camrose Sand and Gravel Ltd. (propriétaires), ch. Tingley (NID 05036462), comté d'Albert, Caledonia Mountain, région non incorporée, afin de rezoner la propriété de la zone A (Agriculture) à la zone C2 (commerciale et industrielle) pour exploiter une fosse/carrière de sable et gravier* (File/Dossier n° 12UZ-17559) (**Rezoning/rezonage**) (**TABLED FROM PRAC MEETING OF MARCH 28, 2013/DÉPOSÉ LORS DE LA RÉUNION DU CRP DU 28 MARS 2013**)

Une délégation est présente pour la discussion de ce point.

Tracey Wade, urbaniste, présente le rapport du personnel.

Après la présentation de l'urbaniste, le président George Forsythe demande s'il y a des questions. Il en résulte un long débat.

Pearl Steeves, résident du secteur, exprime ses inquiétudes à propos de l'impact du dynamitage sur les mammifères du secteur.

En ce qui a trait aux effets du dynamitage sur la faune, Audbur Bishop, membre du comité, avance que des témoignages directs l'ont convaincu de l'absence d'effets négatifs sur la faune.

Larry McLaughlin, résident du secteur, propose d'utiliser le chemin Wilson au lieu du chemin Bray. Le bruit fait également partie de ses préoccupations.

Boyd Anderson, ancien président de la CDAGM, souligne la nécessité d'obtenir une garantie de bonne exécution pour la réhabilitation du site. Pour renforcer la recommandation faite au ministre, il propose de biffer le mot « possibly » (possiblement) dans le 4^e point du rapport du personnel, comme suit : « *in the advent of closure, the provincial government require full rehabilitation of the quarry site ~~possibly~~ by guaranteed bonds or other acceptable measures* » (*advenant la fermeture de la carrière, le gouvernement provincial demande la réhabilitation totale de la carrière en exigeant ~~possiblement~~ des garanties d'exécution ou d'autres mesures acceptables*).

Glen McLaughlin, résident du secteur, se dit préoccupé par le fait que les camions emprunteront le chemin Caledonia Mountain. Selon lui, le chemin n'est pas assez large pour accueillir des poids lourds. Les répercussions possibles sur la faune le préoccupent également.

Ricci Archibald, membre du comité, remarque qu'il s'est entretenu avec le personnel du ministère des Ressources naturelles, pour qui ni le dynamitage ni la faune ne font l'objet de préoccupations concrètes; cependant, on aurait repéré dans le voisinage une espèce animale (la martre d'Amérique) et une espèce de plante en voie de disparition. On remarque également qu'il serait possible que des pygargues à tête blanche nichent sur les pins du secteur.

Il est proposé de réaliser une étude d'impact à ce sujet.

Le représentant de GENIVAR, Blaise Morrison, déclare devant l'assemblée qu'il est obligatoire de mener une inspection après un dynamitage.

Larry McLaughlin demande à être averti de l'heure des dynamitages. Comme l'exige le protocole du plan de gestion, il y aura émission d'un avis.

On fait remarquer qu'en cas de violation des conditions rattachées à la demande de rezonage, les terres retourneraient à l'ancien zonage, soit la zone A (Agriculture).

Il est proposé par Pascal Ferron, vice-président, appuyé par Andy St-Amand, membre du comité, d'accepter le rapport du personnel et la recommandation faite au ministre de l'Environnement et à l'administration locale d'adopter le règlement ministériel 12-MON-019-17, avec les conditions précisées à l'annexe O-2.

Sur ce point, Ricci Archibald demande d'apporter à la recommandation du personnel les modifications suivantes, à savoir qu'un représentant du ministère des Ressources naturelles effectue une évaluation pour vérifier l'absence d'espèces en voie de disparition sur le site proposé pour la carrière et que le mot « possibly » (possiblement) soit retiré du 4^e point de la recommandation du personnel.

Ceux qui ont proposé et appuyé la motion acceptent ces modifications. Voici le nouveau libellé de cette motion :

Il est proposé par Pascal Ferron, vice-président, appuyé par Andy St-Amand, membre du comité, d'accepter le rapport du personnel et la recommandation comme suit :

Attendu que la proposition faite par Genivar au nom de Camrose Sand and Gravel Ltd. visant à créer une carrière le long du chemin Tingley Mountain a été examinée par le personnel de la planification;

Attendu que du point de vue du Comité, cette proposition est jugée acceptable compte tenu des conditions proposées et que les questions d'intérêt provincial sont résolues;

Attendu que les membres du public ont fait part de préoccupations ayant trait à des questions qui ne relèvent pas du Comité de révision de la planification;

IL EST PROPOSÉ QUE le Comité de révision de la planification de Westmorland-Albert attaché à la CSR n° 7 recommande au ministre de l'Environnement de la province et à l'administration locale d'adopter le règlement ministériel 12-MON-019-17, avec les conditions précisées à l'annexe O-2, pourvu que les autorités de la province aient résolu les questions suivantes :

- *Que les opérations sur le site soient soumises aux normes provinciales, notamment en ce qui a trait au dynamitage, à l'émission d'avis aux voisins selon les règles, aux inspections périodiques, etc.;*
- *Que l'état du chemin Caledonia Mountain soit examiné à la lumière du commentaire émis par un fonctionnaire de Transports et Infrastructure qui suit : « Je suis d'avis que les routes désignées de ce secteur (Caledonia Mountain, la route 910, etc.) n'ont pas la capacité nécessaire pour supporter le passage répété de camions lourds. Notre bureau surveille*

toutes les routes désignées, et lorsque des dommages sont constatés ou anticipés, le passage des camions fait l'objet d'une restriction ou d'une interdiction. La restriction ou l'interdiction du passage des camions sur le chemin Caledonia Mountain ou la route 910 peut avoir des répercussions sur les entreprises du secteur qui ont recours à des camions. Il existe indéniablement un risque pour tout individu qui songe à créer une entreprise dépendante du camionnage dans ce secteur. »

- *Que l'accès public aux chemins Tingley et Bray soit préservé et qu'une discussion soit entamée sur l'accès aux véhicules tout-terrain (VTT) et aux motoneiges;*
- *Qu'advenant la fermeture de la carrière, le gouvernement provincial demande la réhabilitation totale du site de la carrière en exigeant des garanties d'exécution ou d'autres mesures acceptables;*
- *Qu'un membre du personnel du ministère des Ressources naturelles évalue le site pour veiller à ce qu'il n'existe aucune espèce en voie de disparition sur le site de la carrière.*

PROPOSITION ADOPTÉE

(1 VOTE CONTRE : Ricci Archibald, membre du comité)

4. VARIANCE REQUESTS/DEMANDES DE DÉROGATIONS

- a) Dan Richard/GENIVAR, on behalf of/au nom de James Reid, Route 114 (PID/NID 624270 & 5011069), Lower Cape, comté d'Albert County, Unincorporated Area/région non incorporée – to reduce the required lot width for a proposed communications tower/afin de réduire l'exigence relative à la largeur d'un lot, pour permettre une tour de communication (File/Dossier n° 13UV-121) (**Variance/Dérogation**) (**RELATES TO ITEM 6(a)/SE RAPPORTE AU POINT 6 a)**)

Le membre du personnel Jeff Boudreau informe le groupe que cette demande est divisée en deux parties : une dérogation, point 4 a) et une demande de lotissement provisoire, point 6 a). Aucune discussion.

IL EST PROPOSÉ par Audbur Bishop, membre du comité, appuyé par Ricci Archibald, membre du comité, D'ACCEPTER la recommandation du rapport du personnel portant sur la demande de dérogation de Dan Richard de GENIVAR, au nom de James Reid, route 114 (NID 624270 et 5011069), Lower Cape, comté d'Albert, région non incorporée, de réduire l'exigence relative à la largeur d'un lot de 54 m à 45,72 m et de réduire l'exigence relative à la superficie d'un lot de 4 000 m² à 2 090 m², pour permettre la construction d'une tour de communication.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIR LOTISSEMENTS PROVISOIRES – Point 6 a) pour la 2^e partie.

5. TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES/APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON CONFORMES

- a) André Van Agten, on behalf of/au nom de l'archevêché catholique/Roman Catholic Archbishop de/of Moncton Inc., (Paroisse St. Judes Parish), 3062, rue Main Street (PID/NID 00817775 & 00817544), Salisbury – to construct two (2) retaining walls in excess of one (1) metre, for wheelchair accessibility, subject to terms and conditions/*afin de construire deux (2) murs de soutènement de plus d'un mètre, pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant, conformément aux modalités et aux conditions* (File/Dossier n° 13SC-75) (**Conditional Use/Usage conditionnel**)

Ricci Archibald, membre du comité, fait remarquer que toute demande se rapportant à un mur de soutènement devrait être portée à l'attention du Comité de révision de Salisbury. Il ne fait aucune objection à la demande de l'Église.

Il est proposé par Ricci Archibald, membre du comité, appuyé par Heather Keith, membre du comité, d'accepter le rapport et la recommandation du personnel liés à la proposition de l'archevêché catholique de Moncton. paroisse de St-Judes, 3062, rue Main (NID 00817544 et 00817775), Salisbury, afin de construire deux (2) murs de soutènement dépassant un (1) mètre, pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant, conformément aux modalités et aux conditions suivantes :

- 1) *Que les plans soient conçus par un ingénieur professionnel enregistré (province du Nouveau-Brunswick). Ces plans devront comprendre des instructions concernant l'écoulement des eaux sur le site dans le but d'assurer que les eaux de pluie ne s'écoulent pas sur les propriétés adjacentes;*
- 2) *Qu'une rampe ou clôture soit installée au-dessus du mur de soutènement en tant que mesure de protection pour les personnes qui emprunteront la cour arrière. L'installation de cette rampe devra satisfaire les normes du bâtiment;*
- 3) *Que les murs de soutènement soient construits d'après les plans d'ingénieur accompagnant la présente proposition.*

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- a) James E. Reil Subdivision/lotissement, Route 114, Lower Cape, comté d'Albert County, Unincorporated Area/région non incorporée – (AGENT/DEMANDEUR – Dan Richard, GENIVAR) (OWNER/PROPRIÉTAIRE – James E. Reid) (File/Dossier n° 12US-117) (**Subdivision/lotissement**) (**RELATES TO ITEM 4(a)/SE RAPPORTE AU POINT 4 a)**)

Aucune discussion.

Il est proposé par Audbur Bishop, membre du comité, appuyé par Pascal Ferron, vice-président, d'accepter le rapport et la recommandation du personnel, à savoir que le Comité de révision de la planification de Westmorland-Albert APPROUVE le lot 13-1 comme l'indique le plan de lotissements ci-joint, daté du 12 avril 2013,

Conformément aux conditions suivantes :

- *Le chemin d'accès proposé aura une surface de gravier d'une largeur d'au moins six (6) mètres, comme l'indique le plan provisoire;*
- *Transports et Infrastructure devra délivrer un permis provisoire avant même que commence la construction de ce chemin d'accès.*

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Village of/de Salisbury –Rezoning request from Grady's Pub Inc. (2012), to rezone property located at 3145 Main Street (PID #00815308), Salisbury, from "VC" Village Centre Zone to "VC" Village Centre with Terms and Conditions Zone, to allow the consumption of alcohol on the patio situated on the front of the building/*Demande de rezonage de Grady's Pub Inc. (2012), afin de rezoner la propriété située au 3145, rue Main (NID 00815308), Salisbury, de la zone « VC » Village Centre à la zone « VC » Village Centre assujettie à des conditions, pour permettre la consommation d'alcool sur le patio situé à l'avant du bâtiment (File/Dossier n° 13SZ-21) (Rezoning/rezonage)*

Cette demande fait l'objet d'une brève discussion.

On remarque qu'une réunion publique a eu lieu à Salisbury lundi soir dernier, le 22 avril 2013.

Le membre du comité Ricci Archibald propose d'ajouter la consommation d'aliments à la recommandation au Conseil du village.

Il est proposé par Ricci Archibald, membre du comité, appuyé par Andy St-Amand, membre du comité, d'accepter le rapport et la recommandation du personnel, à savoir que le Conseil du village de Salisbury A APPROUVÉ la demande de rezonage de Grady's Pub Inc. (2012) visant à rezoner la propriété située au 3145, rue Main (NID 00815308), Salisbury, de zone « VC » Village Centre à zone « VC » village Centre assujettie à des conditions, pour permettre la consommation d'alcool et d'aliments sur le patio situé à l'avant du bâtiment, les conditions étant les suivantes :

1. *Que l'expression « wholly enclosed within a building » (circonscrit à l'intérieur d'un édifice) soit retirée de l'alinéa 5.1.1 a) (xiv) pour la propriété portant le NID 00815308 afin de permettre la consommation d'alcool sur le patio situé à l'avant du bâtiment de la rue Main;*
2. *Que la clôture actuellement en place sur le patio reste en place;*
3. *Que toutes les autres dispositions du règlement de zonage du village de Salisbury n° 43 et les autres dispositions relatives à la zone VC s'appliquent avec les modifications qui s'imposent.*

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

- a) **For Information Purposes/À des fins d'information** - Development Officer Variance Approvals/Approbations de dérogations diverses accordées par l'agent d'aménagement – April/avril 2013

Aucune

- b) Membres du comité de révision de la planification – Mandats

Une brève discussion a lieu.

Voici la durée du mandat de chacun des membres :

| | |
|-----------------|-------|
| Pascal Ferron | 2 ans |
| Heather Keith | 2 ans |
| Audbur Bishop | 2 ans |
| Ricci Archibald | 4 ans |
| George Forsythe | 4 ans |
| Andy St-Amand | 4 ans |

Il est proposé par Pascal Ferron, vice-président, appuyé par Ricci Archibald, membre du comité, d'accepter la durée des mandats pour les membres du Comité de révision de la planification.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. OTHER BUSINESS/AUTRES AFFAIRES

Aucune.

10. ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pascal Ferron, vice-président, appuyé par Andy St-Amand, membre du comité, de lever la séance.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée vers 19 h 15.

PRAC CHAIRPERSON/PRÉSIDENT DU CRP